

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 à 18h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110-06-2023 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

111-06-2023 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

112-06-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	25 232,76 \$	202300214 à 202300231
Comptes à payer	133 495,59 \$	202300232 à 202300266
Salaires payés	17 814,96 \$	202390225 à 202390272

Adoptée à l'unanimité

113-06-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de mai 2023 aux membres du conseil.

114-06-2023 **2.6 Rapport du maire sur les faits saillants**

Attendu que Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Attendu qu' il y a lieu que le conseil détermine les modalités de diffusion du rapport des faits saillants;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande que le rapport des faits saillants soit expédié par média-poste sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

115-06-2023 **2.7 Entente – Croix-Rouge**

Attendu que les municipalités et villes du Québec doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à 1 plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., C.C.-27)

Attendu que les municipalités et villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Attendu que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine et la Croix-Rouge ont conclu une entente de service aux sinistrées entrée en vigueur en date du 16 juillet 2020;

Attendu que l'entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

Attendu que les Parties souhaitent modifier certains articles de l'entente de service aux sinistrées;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte les modifications proposées à entente de service aux sinistrées avec la Croix-Rouge.

Que le conseil municipal autorise, M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine entente de service aux sinistrées.

Adoptée à l'unanimité

116-06-2023 **2.8 Adoption – Règlement no 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût**

Attendu que la Municipalité est notamment régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale et du Code municipal du Québec;

Attendu que la Municipalité entend procéder à des travaux de construction d'un centre multifonctionnel sur le lot 2 326 647 situé sur la rue des Loisirs;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 1er mai 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « *Règlement no 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût* » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

117-06-2023 **2.9 Paiement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques – Matricule no 9150-57-3301**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a accepté la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 9150-57-3301 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques »;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement de la facture reçue dans le cadre la demande d'aide financière, tel que le règlement le prévoit.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair étant absent, aucun compte rendu des activités effectuées par le service des incendies n'est effectué.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Le compte rendu de l'inspecteur municipal, Monsieur Daniel Richard, concernant les activités du département de la voirie a été fait avant la séance du conseil.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Mickaël L. Giguère n'a pas assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, mais en fait un compte rendu.

118-06-2023 5.2 Remplacement de ponceau – Branche 8 de la Rivière Jaune – chemin Witty

Attendu qu' un ponceau situé dans la branche 8 de la Rivière Jaune, dans le chemin Witty, cause une obstruction dans le fossé près du 781, chemin Witty;

Attendu qu' il y a lieu de procéder au remplacement du ponceau de 24 pouces de diamètre à un ponceau de 48 pouces de diamètre;

Attendu qu' une estimation a été préparée par l'inspecteur municipal, M. Daniel Richard, et que les travaux s'élèveront à environ 4 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à faire procéder au remplacement du ponceau dans la branche 8 de la Rivière Jaune au coût approximatif de 4 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault et Mme Huguette St-Pierre Beaulac, présidente du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale, font un compte rendu des activités du comité.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

119-06-2023 7.1 Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8853-63-2535

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 8853-63-2535 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l'unanimité

120-06-2023 7.2 **Demande d'appui – Demande à la CPTAQ – Lots 1 825 406, 1 825 407, 1 825 408 et 1 825 410**

Attendu que Mme Suzanne Gallant et M. Sylvain Bélanger sont propriétaires de l'immeuble situé au 747, route 222, au sein de la Municipalité de Sainte-Christine, lequel est composé des lots 1 825 406, 1 825 407, 1 825 408 et 1 825 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford (l' « Immeuble »);

Attendu la demande d'autorisation de Mme Suzanne Gallant et M. Sylvain Bélanger auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») pour l'utilisation du lot 1 825 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford (le « Lot 406 »), à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles, sur une superficie de 5000 mètres carrés;

Attendu qu' un bâtiment résidentiel est présent sur le Lot 406 depuis au moins 1987, mais que sa construction n'a jamais été autorisée par la CPTAQ;

Attendu que les sols qui constituent le Lot 406 sont principalement de catégorie 4, soit des sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme de cultures ou qui nécessitent des pratiques de conservation spéciales ainsi que plusieurs contraintes telles que la topographie, la présence de pierre et la surabondance d'eau;

Attendu que les conséquences négatives potentielles sur les activités agricoles existantes et leur développement découlant de l'autorisation demandée sont inexistantes;

Attendu que l'autorisation d'utiliser le Lot 406 à des fins résidentielles facilitera la poursuite et l'amélioration des activités agricoles (acériculture et sylviculture) sur ce lot, de même que sur les autres lots qui composent l'Immeuble;

Attendu qu' il n'y donc a pas lieu de vérifier la disponibilité d'autres emplacements dans l'optique d'éliminer ou de réduire les contraintes sur l'agriculture;

Attendu que l'autorisation, si accordée, n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté agricole;

Attendu que l'autorisation demandée n'entre pas en contradiction avec le Plan de développement de la zone agricole de la Municipalité régionale de comté d'Acton;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine appuie la demande d'autorisation de Mme Suzanne Gallant et M. Sylvain Bélanger auprès de la CPTAQ pour l'utilisation du lot 1 825 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford (le « Lot 406 »), à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles; sur une superficie de 5000 mètres carrés;

Adoptée à l'unanimité

121-06-2023 7.3 « Plan de match » – roulottes

Attendu qu' un « plan de match » a été élaboré par le conseil municipal, le département de l'urbanisme et la direction générale pour la vérification et l'application de la réglementation concernant les roulottes sur tout le territoire de Sainte-Christine;

Attendu que ledit « plan de match » a été présenté au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Le conseil municipal accepte le « plan de match » pour la vérification et la mise en application de la réglementation concernant les roulottes sur le territoire tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

122-06-2023 8.2 Ingénieurs – Civil et structure – Centre multifonctionnel

Attendu que des prix ont été demandés pour les services d'ingénierie pour le projet de centre multifonctionnel;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le mandat d'ingénierie en civil et structure à la firme CIMA + au montant de 39 150 \$, taxes en sus.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 375-2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

123-06-2023 **8.3 Ingénieurs – Mécanique et électrique – Centre multifonctionnel**

Attendu que des prix ont été demandés pour les services d'ingénierie pour le projet de centre multifonctionnel;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le mandat d'ingénierie en mécanique et électrique à la firme Fusion Expert Conseil au montant de 42 500 \$, taxes en sus.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 375-2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

124-06-2023 **8.4 Fenêtres centre communautaire – Constructions Mathieu Miclette**

Attendu que le conseil municipal a demandé un prix à Constructions Mathieu Miclette pour le remplacement des fenêtres du Centre communautaire;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le contrat de remplacement des fenêtres du Centre communautaire à Constructions Mathieu Miclette, au coût de 19 955,46 \$, taxes en sus.

Que les sommes relatives aux présents travaux soient prises dans le cadre du Programme sur la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec.

Adoptée à l'unanimité

125-06-2023 **8.5 Étude géotechnique – jeux d'eau et centre multifonctionnel**

Attendu que des prix ont été demandés pour effectuer une étude géotechnique dans le terrain des loisirs dans le cadre du projet de jeux d'eau et du centre multifonctionnel;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le mandat d'étude géotechnique pour les projets de jeux d'eau et de centre multifonctionnel à GeoTex Inc. au coût de 14 950 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

126-06-2023 **8.6** **Mardis Chauds sur la route 2023**

Attendu que les Mardis Chauds sont de retour et qu'il y a possibilité pour la Municipalité de tenir un spectacle subventionné par la MRC;

Attendu que le Comité des Loisirs demande l'appui financier de la Municipalité au montant d'environ 500 \$ afin de tenir ce spectacle;

Attendu que la Municipalité avait prévu un budget de 1 000 \$ pour la tenue de deux spectacles;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un montant d'environ 500 \$ pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de Mardis Chauds sur la route 2023.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

127-06-2023 **9.1** **Fondation Honoré-Mercier – Le Rallye Gourmand**

Attendu que La Fondation Honoré-Mercier organise Le Rallye Gourmand dans le but d'amasser des fonds pour :

- Des services de zoothérapie en pédopsychiatrie pour traiter la dépression, l'anxiété, les crises de panique et certains autres troubles de santé mentale chez les enfants;
- Des équipements pédiatriques spécialisés pour les enfants en difficultés respiratoires;
- L'acquisition d'un appareil d'imagerie médicale qui permettra d'effectuer des résonances magnétiques pour les patients des soins intensifs ou ayant un stimulateur cardiaque;

Attendu que la Municipalité de Ste-Christine ne souhaite pas participer aux activités prévues pour Le Rallye Gourmand, mais souhaite participer financièrement à la levée de fonds;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un don au montant de 100 \$ à la Fondation Honoré-Mercier.

Adoptée à l'unanimité

128-06-2023 **9.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Appui à M. Florian Brodeur**

Attendu que M. Florian Brodeur a porté à l'attention du conseil municipal une problématique en lien avec la signalisation et la circulation agricole sur la Route 116, près du 421, Route 166 et près de la limite du territoire de Durham Sud;

Attendu qu' il y a une ferme à gauche en bas d'une dénivellation et d'une courbe et que les automobilistes ne font pas tous attention aux clignotants sur les tracteurs et les instruments;

Attendu que les voitures circulent rapidement sur la Route 116, particulièrement depuis que l'asphalte est neuf;

Attendu qu' il y aurait lieu de faire la pose d'une pancarte à cet emplacement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie M. Florian Brodeur et demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer la pose d'une pancarte adaptée à la situation près de la limite de Durham Sud en direction de Ste-Christine sur la Route 116.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

129-06-2023 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h00.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire